

FINANCES PUBLIQUES, FINANCES PRIVEES

AUTONOMIE, ANTINOMIE, ANTONYMIE

S'il est académique de distinguer droit public et droit privé, finances publiques et finances privées, les frontières sont aujourd'hui moins marquées du fait d'un double mouvement de « privatisation » du droit public et de « publicisation » du droit privé.

La réduction des moyens pour financer les grandes dépenses « publiques », l'extension du périmètre des finances publiques au financement social conduisent à s'interroger sur la légitimité et l'utilité de recourir à de nouvelles techniques de gestion financière.

- *Peut-on imaginer un jour, un Etat et des collectivités territoriales « sans finances », une situation (imaginaire) rendue possible par une large externalisation de leurs missions au secteur privé, qui en assurerait sous diverses formes le financement et la gestion ?*
- *Peut-on identifier une « technologie » juridique (principes, contrats, biens...) s'inscrivant dans ce processus marqué par des dominantes gestionnaires et les recettes tirées du droit privé, sont-elles toujours transposables dans la gestion publique ?*
- *Selon la nature des financements, quelles sont les conséquences en matière fiscale et comptable, en fonction de l'origine du financement et de la nature du bénéficiaire ?*
- *Peut-on opérer une différenciation entre charges publiques et charges privées, discerne-t-on des formes nouvelles (mais peut-être risquées) de financement privé de l'action publique.*
- *Le développement de recettes « privées », la forte valorisation de certaines recettes, ne masquent-ils pas des carences fiscales ?*

Ces problématiques intéressent l'ensemble des acteurs publics et en particulier les acteurs locaux qui sont, en France, les premiers concernés par le financement des investissements publics, la gestion des biens et des services publics.

Renseignements et organisation

CENTRE DE RECHERCHE SUR LES POUVOIRS LOCAUX DANS LA CARAÏBE
(CRPLC - UMR CNRS 8053)

Université des Antilles et de la Guyane
Faculté de droit et d'économie
BP 7209
97275 Schœlcher Cedex - FWI

Tél : 0596 72 74 18

Fax : 0596 72 74 19

<http://www2.univ-ag.fr/CRPLC/>

Accès au colloque

AMPHITHÉÂTRE FRANTZ FANON
FACULTÉ DE DROIT ET D'ÉCONOMIE

CAMPUS DE L'UNIVERSITÉ DES ANTILLES ET
DE LA GUYANE
SCHœLCHER (MARTINIQUE)

COLLOQUE organisé par

CENTRE DE RECHERCHE SUR LES POUVOIRS LOCAUX DANS LA CARAÏBE
(CRPLC - UMR CNRS 8053)

CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES EN FINANCES PUBLIQUES ET FISCALITÉ
(CERFF - Équipe de Droit Public de Lyon - EA 666)

**FACULTÉ DE DROIT ET D'ÉCONOMIE
DE LA MARTINIQUE**

8 et 9 décembre 2011



avec l'appui du **GERFIP** (Paris I) et de la **SFFP**



8 h 30 **ACCUEIL DES PARTICIPANTS**
AMPHITHÉÂTRE FRANTZ FANON

8 h 45 **PROPOS INTRODUCTIF**

Justin DANIEL, Professeur des Universités, Université des Antilles et de la Guyane, Directeur du Centre de Recherches sur les Pouvoirs Locaux dans la Caraïbe (CRPLC)
Michel BOUVIER, Professeur, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Directeur du Groupement Européen de Recherches en Finances Publiques (GERFIP) et de l'Association pour la fondation internationale des finances publiques (FONDAFIP)

9 h **RAPPORT INTRODUCTIF**

Luc SAIDJ, Professeur émérite, Université Jean Moulin Lyon 3,
Secrétaire général de la Société Française de Finances Publiques (SFFP)

GOUVERNANCE ET GESTION

sous la présidence de Georges VIRASSAMY,
Professeur, Université des Antilles et de la Guyane, Président honoraire de l'Université des Antilles et de la Guyane

9 h 30 **La gouvernance publique, origines et contradictions**

Justin DANIEL, Professeur des Universités en science politique, Université des Antilles et de la Guyane

10 h **Les périmètres publics et privés des finances**

Marc LEROY, Professeur des universités, Université de Champagne-Ardennes

10 h 30 **De l'impôt et ses limites**

Marie-Joseph AGLAE, Maître de conférences, Université des Antilles et de la Guyane

PAUSE CAFÉ

11 h 30 **L'espace social, un espace financier nouveau ?**

Jean-Luc ALBERT, Professeur des universités, Université Jean Moulin Lyon 3

12 h **Personnes publiques, personnes privées : quelles responsabilités ?**

Alexandre ABOU, Conseiller à la Chambre régionale des comptes Antilles-Guyane

12 h 30 **ÉCHANGES AVEC LA SALLE**

PAUSE DÉJEUNER

LES INSTRUMENTS JURIDIQUES

sous la présidence de Jean-Luc ALBERT,
Professeur, Université Jean Moulin Lyon 3, Doyen honoraire de la Faculté de droit et de science politique de l'Université Lumière Lyon 2

[Propriété publique, performance et externalisation]

Caroline CHAMARD-HEIM, Professeur des universités, Université Jean Moulin Lyon 3



14h30 **Le financement privé des équipements publics, une antonymie scalaire**
Alain LAGUERRE, Professeur des universités, Université des Antilles et de la Guyane

15 h **Caisses publiques, caisses privées**

Christelle BOUGUILLON, ATER, Université Jean Moulin Lyon 3

15 h 30 **Service public, service privé, usager et client, un contrat en mutation ?**

Frédéric BONDIL, Maître de conférences, Université des Antilles et de la Guyane

16 h **Le contrat d'assurance**

René KIMINO, Maître de conférences, Université des Antilles et de la Guyane

16 h 30 **ÉCHANGES AVEC LA SALLE**

FIN DE LA PREMIÈRE JOURNÉE

LES « INSTRUMENTS FINANCIERS »

sous la présidence de Marie-Christine ESCLASSAN,
Professeur de droit public à l'Université de Paris I

8 h 30 **L'emprunt des collectivités publiques**

Franck MARMOZ, Maître de conférences, Université Jean Moulin Lyon 3

9 h **Le recours au crédit-bail**

Georges VIRASSAMY, Professeur des universités,
Université des Antilles et de la Guyane

9 h 30 **Redevances et rentabilité des activités et biens publics**

Elise UNTERMAIER, Maître de conférences, Université Jean Moulin Lyon 3

PAUSE CAFÉ

10 h 30 **Les financements mixtes (l'exemple du transport aérien)**

Maude ELFORT, Maître de conférences, Université des Antilles et de la Guyane

11 h **ÉCHANGES AVEC LA SALLE**

12 h **RAPPORT DE CONCLUSION**

Michel BOUVIER, Professeur, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Directeur du Groupement Européen de Recherches en Finances Publiques (GERFIP) et de l'Association pour la fondation internationale des finances publiques (FONDAFIP)

12 h 30 **CLÔTURE DU COLLOQUE**

COCKTAIL DÉJEUNATOIRE

